

**VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 20 ANS - VOUS POURSUIVEZ DES ETUDES SUPERIEURES
CE DOCUMENT VOUS CONCERNE**

Jusqu'à présent, vos soins étaient remboursés par le Régime de Sécurité Sociale de vos parents. A partir du **1er septembre 2017**, vous bénéficierez du remboursement de vos frais médicaux sous votre propre numéro d'immatriculation. Vous devrez, pour cela, être affilié à une Section Locale de Sécurité Sociale (LMDE ou VITTA VI). Voir particularités de certains régimes spéciaux au verso.

SI VOUS AVEZ	VOTRE DOSSIER SERA GERE PAR	DEVREZ-VOUS PAYER LA COTISATION "ETUDIANT" ?	DATE D'EFFET DE L'AFFILIATION EN SECTION LOCALE (LMDE ou VITTA VI)	OBSERVATIONS
MOINS DE 16 ANS au 01/09/2017 (né après le 01.09.01)	la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de vos parents	NON	Pas d'affiliation LMDE ou VITTA VI	Cette mesure vous concernera dès votre 16ème anniversaire
16 ANS au 01/09/2017 (né avant le 01.09.01)	LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	Lors de votre inscription, vous devrez présenter obligatoirement votre carte Vitale
16 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE (né entre le 01.09.01 et le 31.08.02)	la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de vos parents puis, dès 16 ans, LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	
17 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE (né entre le 01.09.00 et le 31.08.01)	LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	
18 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE (né entre le 01.09.99 et le 31.08.00)	LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	
19 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE (né entre le 01.09.98 et le 31.08.99)	LMDE ou VITTA VI	NON	01/09/2017	
20 ANS EN COURS D'ANNEE UNIVERSITAIRE (né entre le 01.09.97 et le 31.08.98)	LMDE ou VITTA VI	OUI	01/09/2017	
20 ANS ou plus au 01/09/2017 (né avant le 01.09.97)	LMDE ou VITTA VI	OUI	01/09/2017	

ATTENTION :

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient selon l'âge de l'étudiant au cours de l'année universitaire et la profession du parent dont il dépend.

<u>Profession du parent</u> dont dépend l'étudiant	Vous avez entre 16 et 19 ans au cours de l'année universitaire	20 ans au cours de l'année universitaire	Vous avez entre 21 et 28 ans au cours de l'année universitaire
<ul style="list-style-type: none"> - Salarié du secteur privé et autre profession relevant du régime d'Assurance Maladie des salariés, artiste, auteur, praticien ou auxiliaire médical conventionné -Fonctionnaire, agent des collectivités territoriales - Exploitant ou salarié agricole -Régime de la Banque de France 	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et gratuite	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)
- Profession relevant du régime d'Assurance Maladie des professions indépendantes (artisan, commerçant, industriel, profession libérale)	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)
<p>- Profession relevant des Régimes spéciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Clercs et employés de notaires -Chambre de commerce de Paris -Régime des Cultes -EDF-GDF -Militaires -Mines -RATP -Sénat 	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)
<p>Autres régimes spéciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assemblée Nationale -Marine marchande (ENIM) -Port autonome de Bordeaux - Comédie française -Théâtre national de l'opéra 	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	Inscription à la Sécurité sociale étudiante obligatoire et payante (gratuite si l'étudiant est boursier)
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaire international 	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>L'étudiant reste rattaché au régime et à l'organisme d'Assurance Maladie de son parent.</p>	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante, à défaut d'attestation de l'organisme international indiquant que l'étudiant bénéficie d'une couverture maladie en qualité d'ayant droit.	Inscription à la sécurité sociale étudiante obligatoire et payante, à défaut d'attestation de l'organisme international indiquant que l'étudiant bénéficie d'une couverture maladie en qualité d'ayant droit.
<ul style="list-style-type: none"> - Agent de la SNCF 	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>	<p>Pas d'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni de cotisation à payer.</p> <p>Affiliation individuelle à son précédent régime d'Assurance Maladie.</p>